COMMISSION RÉGIONALE
DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV du 7 JUILLET 2023
Réunion par voie électronique

Présidence : M Joël MULLER

Présents : MM Jean François BINDER, Michel CAILLO, Yannick DANDRELLE, Ali DJEDID, Vincent MERULLA, Bernard VALSAQUE

Assiste : Matthieu LOMBARD

Rectificatif du PV du 13 JUIN 2023

- **FC RIEDSHEIM « 503936 ».**
  La commission constate qu'une erreur d'écriture s'est glissée dans le PV du 13 JUIN 2023 dans le tableau des clubs en infractions :
  - Le club a été placé en 1ère année d'infraction dans son PV du 13 JUIN 2022 pour la saison 2021/2022
  - Le club a été placé en 2ème année d'infraction dans son PV du 13 JUIN 2023 pour la saison 2022/2023
  - Il est noté dans le tableau du PV du 13 JUIN 2023 2 mutés en moins.
  - Pour une deuxième année d'infraction le nombre est de 4 mutés en moins pour la saison 2023/2024

La commission présente ses excuses au pour cette erreur d'écriture.

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la **C**ommission **R**égionale du **S**tatut de l'**A**rbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé **à la Ligue du Grand Est de Football CS 800 19 54250 Champigneulles ou appel@lgef.fff.fr** dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site de la LGEF, selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire de la séance
Yannick DANDRELLE

Président de la séance
Joël MULLER